

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

### **PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 27 juin 2023, à 19h00, au local de la salle multifonctionnelle située au 154 route Saint-Joseph, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil  
Sylvain Proulx  
Michel Moreau  
Mathieu Lavigne (arrivé à 19h02)  
Claude Lachance

Absent : Audrey Charest

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h00.

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2023.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Octroi de contrat du contrôle qualitatif du réaménagement des stationnements du chalet des Loisirs.
3. Suivi du chantier du Chalet des Loisirs.
4. Période de questions.
5. Fin de la séance.

23-06-9577

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;



*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté.

Adoptée

23-06-9578

**OCTROI DE CONTRAT DU CONTRÔLE QUALITATIF POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS DU CHALET DES LOISIRS.**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement de gestion contractuelle 2022-461 permettant :

12.1 Contrat de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$

Tout contrat visé par 938.1.2 du Code municipal, alinéa 7, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de cette disposition, peut être conclu de gré à gré par la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat du contrôle qualitatif des travaux de réaménagement des stationnements du Chalet des loisirs soit octroyé à Englobe pour un montant de 21 145,10\$, le tout avant taxes et payable à même le Fonds canadien de revitalisation des collectivités, la taxe d'accise et conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 2022-460.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

23-06-9579

**FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h04.

Adoptée

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale